

MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juillet 2025

Etaient présents : Lagleize Patrick, Lafontan Alain, Cottereau Elodie, Vassort Jean Paul, Bergamasco Gilles, Hervas Stéphane, Thomas Christophe

Excusés : Vidale Sabine, Pene Renaud, Petit Philippe, Détienne Aicha

Elodie Cottereau est désignée comme secrétaire.

SEANCE OUVERTE A 18HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Changement de gérant de la pizzeria,
- ✓ Frais d'étude de production hydroélectrique roue à aubes,
- ✓ Questions diverses

Pas de remarque sur les décisions prises lors de cette séance, approbation des points traités.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Cimetière : Changement concession famille Aliouate
- ✓ Cimetière : DM relative au changement de concession
- ✓ Vacance de deux appartements communaux
- ✓ Questions diverses

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

1) Cimetière, changement concession famille Aliouate

Rapporteur M le maire :

La famille Aliouate a acheté une concession au cimetière communal de 1.60 m de large.

Le marbrier les a informés que le monument funéraire souhaité ne pouvait pas se faire sur un emplacement de cette largeur.

Il est demandé au Conseil Municipal d' annuler la vente initiale et de vendre un emplacement plus large capable de mettre en œuvre le caveau commandé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise l'annulation de la première vente emplacement C3-93 et la vente de l'emplacement C3-90 en remplacement.

La somme initialement versée sera déduite et la famille Aliouate s'acquittera de la différence à payer.

2) DM n° 1-2025 pour procéder au remboursement de la concession acquise initialement.

Rapporteur M le maire : délibération n° 2025-10

La somme versée par la famille Aliouate lors de l'achat de l'emplacement C3-93 en 2024 a été intégrée dans le budget général de la commune.

Le compte qui n'est pas approvisionné actuellement ne permet pas de rembourser cette somme même si cela ne se fait qu'au niveau comptable.

Il convient donc de voter une DM de 960.00 € à transférer du compte 65888 vers le compte 673 afin de permettre cette opération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise cette décision modificative.

3) Vacance de deux appartements communaux

Rapporteur M le maire

L'appartement de l'étage de l'ancienne école communale et celui du rez de chaussée de la maison communale vont être libres prochainement.

Plusieurs candidatures ont été envoyées à la mairie.

Le CM à l'unanimité des membres présents retient :

- La candidature de Monsieur LESPINASSE pour l'appartement de l'école,
- La candidature de Madame DEUMIE pour la maison communale.

Et demande à Monsieur le maire de signer tous les documents inhérents à ces locations.

4) Questions diverses

Rapporteur Mme Cottereau

La roue à aube : analyse d'opportunité hydro électrique.

Nous avons reçu le rapport final sur l'étude d'opportunité de production électrique à partir de la roue à augets.

Les montants annoncés et le temps de retour de cette opération ne sont pas convaincants aussi le CM demande en complément d'information :

- Une estimation des travaux par le BE en supprimant les travaux d'amélioration des performances de la roue et en contrepartie la perte de production correspondante pour connaître le nouveau temps de retour,
- La possibilité d'obtenir des subventions pour cette opération (Patrick Lagleize va se renseigner auprès de la com com).

Devis pour le branchement d'eau pour la pizzeria

Rapporteur M le maire

Suite à la demande du CM dans sa dernière séance le devis de réalisation d'un branchement AEP pour la pizzeria a été actualisé.
Celui-ci est à 4745€

Le conseil municipal met se projet en attente.

Route d'Herran

Rapporteur M le maire

Suite à l'accord de principe donné à M le maire pour les travaux de déblaiement de l'éboulement sur la route forestière d'herran sur la partie communale de Juzet le CM est informé que ces travaux ont été réalisés.

Empierrement pour chemin de l'église sur 420m2

Rapporteur M le maire

Devis de 11772€ pour décaissement et empierrement de la partie basse de la future voie communale des Prés de l'Eglise.

Ces travaux ayant été inscrits au BP 2025 le CM demande à M le maire de lancer cette réalisation.

SICASMIR

Rapporteur M le maire

Suite à un important retrait de communes adhérentes au Sicasmir, il nous est demandé d'acter par délibération :

- Le retrait des communes compétence Alzheimer
- Le retrait des communes compétence SSIAD
- La modification des statuts de cette association.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte ces modifications et demande à M le maire de signer tous les documents inhérents.

Les jeux pour enfants

Rapporteur M HERVAS

M Hervas a étudié les possibilités d'implantation de jeux d'enfants à l'entrée du chemin rural du « Carré »

Vu la réglementation en vigueur et les surfaces de sécurité imposées, la commune n'a pas de terrain suffisamment vaste.

Vu la volonté du CM de mener à bien ce projet il est demandé aux conseillers de proposer d'autres sites d'implantation.

Navette intercommunale « VALI »

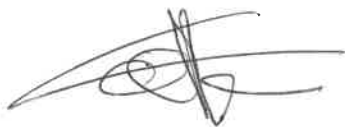
Rapporteur Mr le Maire

Une réunion a été programmée à la CCPHG pour informer les communes du fond de la Vallée de la possibilité de mise en place d'une navette desservant la gare de Luchon avec les communes concernées. L'estimation de la participation de Juzet de Luchon à cette expérience de 2 mois est d'environ 770 €. A cet effet, une convention sera signée.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les termes de cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Séance levée à 19h47.

Secrétaire de séance
Elodie COTTEREAU



Le Maire,
Alain LAFONTAN

